



MACHILLY

Octobre/Novembre
2016

Parution N° **128**

LE MOT DU MAIRE

DANS CE NUMÉRO :

Vie Municipale	2
Comptes-rendus décisionnels	2
Infos pratiques	6
A vos agendas	10
Evénements à Machilly	12
Repas des aînés	14
Divers	15
Vœux du Maire	20

Un sujet est constant sur l'ensemble du réseau routier en France, c'est la sécurité.

La commune de Machilly n'est pas épargnée et le trafic pendulaire constaté est là pour rappeler que la vitesse est excessive.

Les travaux sur Langin, ont généré un report de voitures très important sur plusieurs voies.

Un cabinet d'études va prochainement proposer des aménagements pour améliorer la sécurité routière.

Il faut d'emblée exclure les 5% d'irresponsables qui, quelles que soient les mesures prises, ne modifieront pas leur comportement.

Concernant les 95 % d'automobilistes étant en capacité de comprendre l'enjeu d'une conduite plus responsable, il faudrait qu'ils modifient leur perception du temps de référence.

Généralement pour les trajets réguliers, le temps retenu est souvent le plus court avec parfois le but inavoué de le réduire encore.

Vitesse excessive = danger = stress = surconsommation, voilà un cocktail pouvant être détonnant !

Alors, il existe une alternative, majorer de plusieurs minutes ce temps de référence pour éviter cette spirale de la vitesse et du chronomètre.

Ces quelques minutes pourront vous éviter bien des tracas et éviter des accidents parfois dramatiques.

Le Maire, Jacques Bouvard

PS: Les "corbeaux", selon leurs propres termes, sont de retour sous la forme d'un collectif tout aussi anonyme! Je suggère à ses membres si discrets à défaut d'être courageux, de relire mon éditorial du mois d'août 2016 qu'ils n'ont manifestement pas compris! Point final.

Comptes-rendus décisionnels

Les PV complets des conseils municipaux peuvent être consultés en mairie.

SEANCES DU 03/10/16 ET DU 24/10/16

CONVENTION AVEC ENEDIS DIRECTION TERRITORIALE DE LA HAUTE SAVOIE POUR UNE ETUDE EXPLORATRICE D'URBANISME

La commune a signé une convention avec Enedis direction territoriale de la Haute Savoie afin d'obtenir une pré-étude de raccordement en vue de viabiliser la zone «Secteur MAIRIE, Secteur MEGEVAND, Secteur BONNAZ, Secteur EGLISE et le secteur GARE» sur son territoire ou pour connaître l'impact d'un projet spécifique sur le réseau public de distribution d'électricité.

Contrairement à d'autres réseaux de desserte des territoires urbanisés ou à urbaniser, le réseau de distribution publique d'électricité est très sensible au raccordement de nouvelles charges électriques. Ainsi, lors du raccordement de nouveaux projets, différents critères entrent en jeu et peuvent avoir des répercussions sur le réseau public de distribution d'électricité (la puissance d'injection ou de soutirage, la distance du projet par rapport au poste de distribution publique le plus proche etc.). Il convient donc de prendre en compte ces critères dès la décision d'un projet d'urbanisation ou de renouvellement urbain.

En application de l'article L. 342-I I du Code de l'énergie, toute extension de réseau réalisée dans le cadre du raccordement d'une nouvelle construction ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme doit être financée par la commune en charge de l'urbanisme qui a délivré ladite autorisation.

Pour mieux cerner les données techniques et financières de son projet de viabilisation, ou de construction, la commune souhaite connaître le coût de développement des réseaux d'électricité.

Le service apporté par Enedis consiste à établir un chiffrage de l'extension de réseau nécessaire pour équiper une voie ou une zone, sur la base de données fournie par la commune (plans parcellaires projetés, puissance de raccordement électrique prévue par parcelle etc ...) et selon les modalités décrites dans la documentation technique de référence d'Enedis.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 2017 A 2019

Le service d'entretien de la voirie est mutualisé depuis le 1^{er} janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues).

La convention en cours, signée pour 3 ans, vient à échéance au 31 décembre 2016. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, la commune décide de renouveler pour 3 ans cette mise à disposition de service.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Le Conseil Municipal approuve la modification du règlement intérieur des services périscolaires, notamment sur le règlement de la cantine scolaire et plus précisément sur le paragraphe « attitude des enfants ».



VIE MUNICIPALE

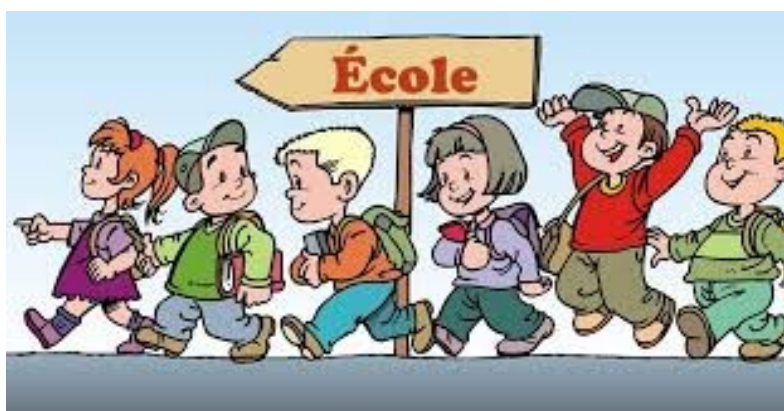
ATTRIBUTION DE SUBVENTION

La commune a attribué une subvention d'un montant de 1 919,00 € à l'association Machilly Pétanque pour les aider à financer la rencontre sportive avec la commune d'ANDRATE.



REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE

Suite à la scolarisation d'une élève de Machilly en classe de CLIS (classe pour inclusion scolaire) à l'école élémentaire de Douvaine, la commune de Douvaine demande à la commune de Machilly de prendre en charge les frais de scolarité de cette élève. La commune accepte le remboursement des frais de scolarité pour l'année scolaire 2016/2017 s'élevant à 550 € à la commune de Douvaine.



VIE MUNICIPALE

ARRIVEE D'UN NOUVEL AGENT POUR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Un départ et une arrivée !



Orlane SCHINTOWSKI (à droite) a quitté l'agence postale de la mairie de MACHILLY le 3 novembre 2016 pour se préparer à l'accueil d'un heureux événement. Pour la remplacer pendant son congé maternité et son congé parental, c'est Laurence DUTRIEZ (à gauche) qui vous accueillera désormais à l'agence postale communale de Machilly.



LA POSTE

INFOS PRATIQUES

INFORMATIONS SUR LES INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans en cas de recensement à l'âge de 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

A part quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin.



Principe : s'inscrire avant le 31 décembre

Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Pour pouvoir voter en 2017 il faut donc s'inscrire au plus tard **le 31 décembre 2016**.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars et le jour de l'élection,
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1er janvier.

En cas de doute renseignez-vous auprès de la mairie de Machilly.

FERMETURE DECHETTERIE DE SAINT-CERGUES POUR TRAVAUX

Vétuste et trop petite, la déchetterie de Saint-Cergues va se refaire une beauté. La déchetterie sera fermée à partir du samedi 15 octobre au soir pour une réouverture au printemps 2017. La date de réouverture vous sera communiquée ultérieurement.



Durant la période des travaux, les 3 autres déchetteries de l'agglomération seront à la disposition des administrés. Il vous suffit de vous présenter avec une simple pièce d'identité attestant de votre domicile à Machilly.

	HORAIRES D'HIVER	HORAIRES D'ETE
BONNE (Route de Ripaille)	Lundi et samedi de 9h à 12h Et de 13h30 à 17h30 & De mardi à vendredi De 13h30 à 17h30	Lundi et samedi de 9h à 12h Et de 13h30 à 19h00 & De mardi à vendredi De 13h30 à 19h00
GAILLARD (Rue Transval) - VETRAZ-MONTHOUX (Rue Germain Someiller)	De lundi à samedi De 7h30 à 17h30	De lundi à samedi De 7h30 à 19h00

INFORMATIONS AUX FRONTALIERS

Chaque année, le département de la Haute-Savoie reçoit du canton de Genève une dotation, au titre de la Compensation Financière Genevoise, pour toute personne travaillant dans le canton de Genève et résidant sur le département (Fonds de Rétrocessions Genevois, FRG)

Le Conseil Général reverse 55% de cette compensation aux communes, proportionnellement à leur nombre de frontaliers.



Il est donc particulièrement important pour la commune de connaître le nombre de personnes, de toutes nationalités (y compris les ressortissants Suisse), travaillant dans le canton de Genève et résidant sur Machilly.

Il est également essentiel pour les nouveaux habitants de Machilly de faire modifier leur permis de travail en mettant leur nouvelle adresse afin que la commune puisse percevoir la compensation financière genevoise.

Cette inscription n'est pas un recensement et n'a aucun impact sur votre imposition.

INFOS PRATIQUES

LES RADARS PEDAGOGIQUES

La municipalité a opté pour l'installation de quatre radars pédagogiques fixes qui sont placés sur les axes les plus fréquentés de la commune.

Pour le bien être et la sécurité de tous, respectez les limitations de vitesse.



APPLICATION MOBILE TAC



L'application mobile TAC est lancée.

Horaires en temps réel sur les réseaux TAC et TPG, calcul d'itinéraire TAC et TPG.

L'application est une première étape de la future centrale de mobilité d'Annemasse Agglo qui intégrera plusieurs autres modes alternatifs de mobilité.

Pour la télécharger depuis la France (depuis la Suisse, il faudra le rechercher depuis votre store).

Apple store : <https://itunes.apple.com/fr/app/tac-votre-mobilite-annmasse/id1019613481?l=en&mt=8>

Google play : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.is.android.annemasse&hl=fr>

A venir avant la fin de l'année : gestion des infos trafic et alertes push !

En attendant, n'oubliez pas de souscrire aux alertes trafic depuis le nouveau site internet TAC.

POURQUOI VENTILER SA MAISON

Pour garantir un air sain dans votre maison, le renouvellement de l'air est indispensable.



Si une maison, ou n'importe quel habitacle (voiture par exemple), n'est pas ventilée, le taux d'oxygène va diminuer ce qui peut être à terme dangereux. En ventilant, on amène de l'air neuf qui permet d'apporter de l'oxygène. Le développement des virus est également limité lorsque la maison est bien ventilée.

Evacuer l'humidité

Les êtres vivants rejettent aussi de l'humidité, par la respiration ou la sudation entre autre, mais nos activités en rejettent également, notamment dans la cuisine, la salle d'eau, la buanderie... Toutes ces pièces avec des points d'eau constituent d'ailleurs les pièces de service, qui seront équipées de bouches d'extraction de ventilation (là où l'air sera aspiré). L'évacuation de l'humidité est nécessaire pour éviter l'apparition de salpêtre et donc de maladies respiratoires, ou la dégradation du bâti.

Eliminer les polluants

L'activité humaine, avec la cuisson des aliments, les cheminées ou l'utilisation de bombes aérosols, provoquent le rejet de polluant qu'il est vital d'évacuer. Le CO par exemple (monoxyde de carbone) est rejeté lors d'une combustion incomplète et s'il n'est pas évacué rapidement, les risques d'intoxication et de mort sont élevés (plusieurs centaines de personnes en France meurent chaque année d'une intoxication au CO!).

A VOS AGENDAS

LOTO DES ENFANTS DU SOU DES ECOLES

Le **dimanche 27 novembre 2016**, le Sou des Ecoles organise **un loto pour les enfants** à la salle des fêtes de Machilly. L'ouverture des portes se fera à 13h30 pour une début de partie à 14h00.



L'ambiance sera chaleureuse et conviviale, de nombreux lots sont à gagner. Tout enfant devra être accompagné d'un adulte.



Des bulletins d'inscription sont disponibles en mairie.

EXPOSITION CREATIVA

Le **samedi 26 novembre et le dimanche 27 novembre 2016** aura lieu le 30^{ème} salon-expo CREATIVA dans la nouvelle salle des fêtes à Saint-Cergues (flyer p. 15)

DECORATION DES SAPINS DE NOEL

En décembre, il sera temps de s'occuper des sapins de Noël. La municipalité va mettre, comme l'an dernier, des petits sapins à décorer dans 4 endroits de notre village. Si vous les voyez un peu trop déshabillés et frileux, rien ne vous empêche de les décorer.



CEREMONIE DES ANCIENS COMBATTANTS

Le **lundi 5 décembre 2016** sera célébré la journée des anciens combattants d'AFN. A cette occasion, une cérémonie aura lieu à Machilly au Monuments aux morts à 17h00.

DON DU SANG

DONNER SON SANG EST UN ACTE GENEREUX, QUI PERMET CHAQUE ANNEE DE SOIGNER DE NOMBREUX MALADES !

Aujourd'hui, il n'existe pas de produit capable de se substituer au sang humain, le don de sang est donc indispensable. **Mardi 27 décembre 2016**, vous êtes cordialement invités à donner votre sang à partir de 17 h30 à la salle des fêtes de Machilly.



CONCERT HARMONIE MUNICIPALE

Le samedi 7 janvier 2017 à 20h30, l'Harmonie Municipale de Machilly/Saint-Cergues vous convie à son traditionnel concert du Nouvel An à la salle des Fêtes de Machilly.



CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Vous êtes tous chaleureusement invités à la cérémonie des vœux du Maire, le **vendredi 13 janvier 2017 à 19h00 à la salle des fêtes**.

Les nouveaux habitants de la commune sont conviés à se présenter en mairie.



LOTO FOYER RURAL DE MACHILLY



Le samedi 21 janvier 2017, le foyer rural organise un loto à la salle des fêtes. Les modalités d'inscription vous seront communiqués en janvier 2017.

*Marché de Noël à la
Ferme Lionnet le 04
décembre 2016*

535 route de Couty 74140 Machilly

*Vente de décorations de Noël, idées cadeaux,
confitures et sirops de l'exploitation.*

Jus de pomme pressé sur place

Les toiles de Guim's

Sapins Nordmann et escargots de l'entreprise

Pittet 

Soupe à la courge et vin chaud

9h30/ 16h





« Source de Bien-Être » à Machilly

Au 80 route des Framboises, entre le Cabinet Médical et le Podologue, je viens d'installer mon activité de Massages-Bien-Être « Source de Bien-Être » et vous propose mes services de relaxation.

Praticienne qualifiée et auto-entrepreneur dans la région savoyarde depuis 2012, j'ai décidé de développer mon activité à Machilly pour me rapprocher de mes enfants.

Pendant ma carrière de secrétaire médicale, j'ai suivi des formations de 2010 à 2014 avec l'obtention d'une Certification puis l'Agrément de la Fédération Française de Massages-bien-être (FFMBE) en 2015.

Le massage-bien-être détend, « nettoie » et « recharge » en énergies. On constate son effet préventif sur les AVC ou les « burn out » liés au stress du travail. Je propose aussi une approche plus « cocooning » afin de répondre à une demande de bien-être en apportant détente musculaire et cérébrale.

Mes compétences acquises dans les prestations sont les suivantes :

Le massage Californien, le massage Indien Ayurvédique (à l'huile chaude), le massage Hawaïen (aux pierres chaudes), le massage Japonais « AMMA » (sur chaise ergonomique) : fortement conseillé pour les entreprises, le massage palmaire (avant-bras et mains), la relaxation plantaire (jambes lourdes et pieds fatigués), le massage-bien-être après une activité sportive, de la relaxation « ciblée » : dos, cou, visage, cuir chevelu.

Pour plus de détails vous pouvez consulter mon site : janique-cecchet.com

Prête à vous accueillir dans mon nouveau local,
sur rendez-vous au
06-83-85-08-75,
« La Zen Attitude, pour aller plus loin... »

Janique CECCHET ,
« Source de Bien-Être »



REPAS DES AINES



Photo repas des aînés du dimanche 13/11/2016

Le dimanche 13 novembre, les aînés du village étaient conviés à la salle des fêtes pour le traditionnel repas organisé conjointement par la municipalité et par le Foyer Rural. Une soixantaine de personnes se sont ainsi réunies pour déguster un repas délicieux et copieux servi par 8 membres du Foyer Rural et animé par un petit orchestre qui a ensuite fait danser les plus courageux. Cet événement permet ainsi à des personnes parfois isolées de sortir de chez elles et de leur offrir un moment de détente et de distraction.

DIVERS

CREATIVA

**30^{ème}
Salon-exposition**

Saint-Cergues (France)

Dans la nouvelle salle des fêtes de Saint Cergues

Artisans et créateurs

*Vernissage samedi à 18 h,
accompagné de la Chorale
La Clé de l'Archet,*

*Dimanche, atelier
maquillage pour les
petits et les grands*

Samedi 26 Novembre de 14h à 19h

Dimanche 27 Novembre de 10h à 18h

*Bijoux, peinture, sculptures ,thé tisanes et sirop, confiseries,
Marqueterie d'art, céramiques, gravure sur verre, confection ,
Bougies.... Tout pour les fêtes de Noël*

Entrée Libre

Creativa-stcergues.fr



DIVERS



Tél.: 04 50 39 89 25

Café Mémoire



Tél.: 04 50 51 49 14

Rencontre des aidants
et toute personne concernée
par la perte d'autonomie



20 rue Marc Courriard - ANNEMASSE

NOEL ENSEMBLE



Pour la huitième année consécutive, un collectif de bénévoles et de travailleurs sociaux de l'agglomération annemassienne organise à destination des personnes en situation d'isolement :



Le dimanche 25 décembre 2016,
un repas festif et convivial au com-
plexe Martin Luther King d'Annemasse

L'accueil à la salle se fera à partir de 11h30 et le repas sera ponctué d'animations musicales



INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES au plus tard le 21 décembre 2016 auprès de la mairie.



L'école des Beaux-Arts du Genevois élargit sa gamme de propositions, en offrant des ateliers ou des stages sur certaines périodes de vacances scolaires.

Imaginer, découvrir, créer, c'est ce que Bozarts vacances propose à tous les jeunes désirant s'initier aux arts plastiques.

La diversité des stages à des prix attractifs et la qualité de l'enseignement sont des gages d'une réussite aujourd'hui avérée.

Les élus de l'agglomération se félicitent du succès de ce nouveau service qui s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une politique culturelle éducative en direction des enfants et adolescents.

Les inscriptions pour les stages Bozarts vacances pour la période 2016-2017 ont débuté **le 26 septembre 2016** et ***se poursuivent tout le long de l'année scolaire en fonction des places disponibles.***

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EBAG
45, rue de la Libération
74240 GAILLARD

téléphone : 04 50 37 21 89
fax : 04 50 38 43 10

Accueil Public (Fermé le vendredi et pendant les vacances scolaires)

Lundi 14h-19h
Mardi 14h-17h
Mercredi 9h-12h 14h-17h
Jeudi 14h-17h

Le programme détaillé des stages et la brochure de présentation de Bozarts sont disponibles sur le site internet d'ANNEMASSE AGGLO.



Déclaration de ruches 2016

Du 1er septembre au 31 décembre 2016

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- *La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,*
- *La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,*
- *La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,*

*Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre.** Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.*

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
(pour la déclaration 2016, l'utilisation du Cerfa papier 13995*04 est toujours possible)

DÉCLAREZ VOS RUCHES

DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2016

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?

CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE

AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES

MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

NOUVEAU

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE

mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Monsieur le Maire,
les Adjointes,
les Conseillers Municipaux,
ainsi que les employés de la Mairie,
vous souhaitent de
JOYEUSES FETES de FIN D'ANNEE
et vous donnent rendez -vous
à la cérémonie des vœux
le vendredi 13 janvier 2017 à 19 h00

Le verre de l'amitié suivra cette cérémonie



Directeur de la publication : Jacques BOUVARD, Maire
Rédaction- Conception : Pauline PLAGNAT et Gérard STEHLE
Réalisation: Patricia MEDINA
Impression : Mairie de Machilly

Retrouvez-nous sur
le web:
www.machilly.fr